

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA08-08-0003-30, modifiant** le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, adopté le 5 décembre 2023, est en vigueur depuis le **19 décembre 2023**, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,

Le 17 février 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement